

Bouger autrement, c'est possible, témoignage d'une reporter tout-terrain

Patricia, 52 ans, journaliste, explique les avantages d'opter pour les déplacements à vélo et en autopartage, et les raisons qui l'y ont poussé.

Patricia : Depuis que j'ai lâché la voiture, j'utilise le vélo au quotidien. Pour les trajets plus longs, j'ai recours à l'autopartage.

Avant, pour me rendre en voiture de mon domicile, à Lomme, jusqu'à mon lieu de travail à Lille, je mettais entre 15 et 20 minutes pour faire 12 km.

Aujourd'hui, je fais 20 minutes de vélo, soit 6,5 km. Lorsque je dois effectuer des professionnels au départ de Lille, j'ai recours à l'autopartage.

Quel bilan après 3 mois de pratique ?

Grâce à ce nouveau mode de déplacement, j'ai gagné :

- **Des trajets adaptés à mes besoins** selon les distances : à vélo perso ou en free-floating, en autopartage ou les deux !
- **Des économies !** Les dépenses liées à la voiture (carburant, essence, entretien) ne sont plus qu'un mauvais souvenir.
- **Des déplacements plus pratiques :** moins de complications et plus de problèmes de parking !

En 3 mois, pour les seuls trajets domicile-travail à vélo, **j'ai réduit de 307 kg mes émissions de CO₂** (émissions moyennes de CO₂ d'une voiture en ville : 231 g/passager.km x 3 mois, à raison d'1 aller-retour de 24 km et 20 jours ouvrés par mois).

Calculez les émissions carbone de vos trajets sur monimpacttransport.fr.

À l'inverse, avec ce nouveau mode de déplacement, j'ai perdu :

- **De la spontanéité dans mes trajets.** Je dois m'organiser davantage.

Pour pouvoir utiliser ces transports, des **indispensables** s'imposent aussi :

- Des pistes cyclables.
- Des solutions d'autopartage à proximité : en boucle (mise à disposition et restitution dans la même station) ou en free floating (mise à disposition libre, sans borne, ni station).

Les 3 bonnes raisons qui aident à franchir le pas

1. **Des aides pour la pratique du vélo :** prime à la conversion (élargie aux vélos électriques depuis juillet 2021), subventions proposées par certaines collectivités territoriales...
2. **Des aménagements améliorés et développés** (voies cyclables, signalétiques...) par les collectivités dans le cadre du plan vélo et des pistes en augmentation depuis la pandémie.
3. **Le développement des services d'autopartage en boucle ou en free-floating**, le plus souvent avec abonnement.

Pour aller plus loin : le guide de l'ADEME « [Bouger autrement au quotidien](#) »

Retrouvez le compte Ademe sur [Twitter](#) et sur [YouTube](#).

Infographie réalisée pour l'ADEME et le gouvernement par l'agence Giboulées, octobre 2022 (011358).

Collection ADEME : Clés pour Agir